

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 259

présenté par

Mme Descamps, M. Zumkeller, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau,
M. Dunoyer, M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer et
Mme Six

ARTICLE 2

I. – À la fin de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« 2030, à périmètre constant, en écart par rapport aux montants inscrits en loi de finances initiale pour 2020 »

les mots :

« 2027, à périmètre constant ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

«

En crédits de paiement	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Programme 172	+494	+477	+461	+444	+428	+411	+395
Programme 193	+47	+45	+44	+42	+40	+39	+37
Incidence des mesures de la présente loi sur le programme 150	+270	+261	+252	+243	+234	+225	+216

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement revient sur l'importance d'instaurer la date de 2027 pour la fin de cette LPPR et répartit ainsi les financements de manière plus équitable sur toute la durée de la programmation, ne souhaitant pas, comme l'article original, concentrer les investissements sur les dernières années.